

## Dossier d'inscription rentrée 2025

### 1. Pièces à téléverser en ligne pour valider l'inscription sur les téléservices Éducation Nationale muni de l'identifiant EduConnect.

- ✓ Fiche d'inscription dans l'établissement
- ✓ Fiche d'urgence médicale
- ✓ Charte d'engagement 4.0 de la Région Grand-Est

### 2. Pièces complémentaires à fournir obligatoirement :

- ✓ Copie des pages du livret de famille (élève et parents) et, en cas de divorce ou séparation copie de l'extrait de jugement précisant la résidence de l'enfant.
- ✓ Questionnaire médical pour les élèves entrant en Bac professionnel
- ✓ RIB du responsable financier (obligatoire pour versements et remboursements, voyages, paiement des bourses ...)
- ✓ Copie des trois derniers bulletins de notes
- ✓ Facultatif : Fiche MDL (la Maison des lycéens)
- ✓ Facultatif : Fiche d'inscription à l'association sportive

#### Ces pièces sont :

- **soit à déposer au lycée pendant les permanences d'inscription :**
  - ✓ Vendredi 27 juin de 16h00 à 18h30
  - ✓ Lundi 30 juin de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00
  - ✓ Mardi 1er juillet de 8h00 à 16h00
- **soit à renvoyer par e-mail avant le 2 juillet 2025 à l'adresse suivante :**  
[secretariatprov-adj@lyceearago.net](mailto:secretariatprov-adj@lyceearago.net)

Veillez consulter le site du lycée pour connaître les dates de rentrée (internat et externat) et autres informations : <https://lyceearago.net>

Les fournitures scolaires seront demandées par les enseignants en début d'année scolaire.

# Fiche d'inscription Rentrée 2025

## Informations administratives de l'élève

Nom : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : .....  
À : .....  
Nationalité : .....  
N° de tél : .....  
e-mail : .....

Sexe :  Masculin  
 Féminin  
N° INE : .....  
Régime :  demi-pensionnaire 4 jours  
 demi-pensionnaire 5 jours  
 interne  
 externe

## Classe à la rentrée 2025-2026 (Formation)

### VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**2<sup>nde</sup> générale et technologique**

3 options facultatives :  
(uniquement pour les élèves non sportifs)

- Management et Gestion  
 Création et Innovation Technologiques  
 Seconde Européenne option ANGLAIS :  
*(NB : Discipline Non Linguistique en technologie / section euro incompatible avec l'emploi du temps des sportifs).*

### VOIE TECHNOLOGIQUE

**Première sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**

1 STI2D

**Terminale sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**

T STI2D

(précisez l'option) :

- Architecture et construction (AC)  
 Énergies et environnement (EE)

**1<sup>ère</sup> générale :**

- Enseignements de spécialité  
(3 choix obligatoires)  
 Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques  
 Mathématiques  
 Physique-Chimie  
 SVT  
 SES  
 Éducation physique, pratiques et culture sportives

**Terminale générale**

- Enseignements de spécialité  
(2 choix obligatoires)  
 Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques  
 Mathématiques  
 Physique-Chimie  
 SVT  
 SES  
 Éducation physique, pratiques et culture sportives

1 Option complémentaire facultative :

- Mathématiques complémentaires  
 Mathématiques expertes

### VOIE PROFESSIONNELLE

**Seconde :**

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics 2MCDBTP  
 Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment 2MEMNB  
 Métiers des transitions numérique et énergétique 2MTNE

**Première :**

- Technicien du bâtiment option organisation et réalisation du gros œuvre 1ORGO  
 Technicien d'étude du bâtiment option A Études et économie 1TBEE  
 Technicien d'étude du bâtiment option B Assistant en architecture 1TBAA  
 Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables 1ICCR  
 Métier du froid et des énergies renouvelables 1MFER

**Terminale :**

- Technicien du bâtiment option organisation et réalisation du gros œuvre TORGO  
 Technicien d'étude du bâtiment option A Études et économie TTBEE  
 Technicien d'étude du bâtiment option B Assistant en architecture TTBAA  
 Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables TICCR  
 Métier du froid et des énergies renouvelables TMFER

Langue Vivante A :  ANG  ALL

Langue Vivante B (voie GT) :  ANG  ALL  ESP

## ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), **nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.** Il vous suffit de compléter les éléments ci-dessous, les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons

**Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse**  **Non, je refuse**

Nom de famille du responsable financier : .....

Nom d'usage du responsable financier : .....

Prénoms du responsable financier : 1.....2.....3.....

Date de naissance : ..... Commune de naissance : ..... Pays de naissance : .....

Vivez en couple sous le même toit sans être marié(e), **Signature du responsable financier**

ni pacsé(e) (concubinage) :  OUI  NON **financier**

**Sportif de Haut Niveau :**  Oui  Non

(liste ministérielle - CREPS)

Si oui, précisez le sport pratiqué : .....

**Section sports études :**  Oui  Non

Si oui, précisez le sport pratiqué : .....  
et le club : .....

## CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0

Rentrée scolaire 2025 – 2026

Mme, M, \_\_\_\_\_ ;  
inscrit(e) en (niveau) \_\_\_\_\_ ;  
dans (nom d'établissement) Lycée François ARAGO \_\_\_\_\_ ;  
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable, une clé USB ou une carte SD de 128 Go et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

### Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

### Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire, son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

### Article 4 : Fin de la mise à disposition à l'issue de la scolarité – Cession ou restitution.

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit.

Le bénéficiaire pourra également refuser la cession et décider de rendre le matériel à la Région Grand Est, en bon état - dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement.

### Article 5 : Fin de la mise à disposition en cours de scolarité - Restitution ou vente.

En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la Région Grand Est notamment, le bénéficiaire aura le choix :

- soit de rendre le matériel à la Région Grand Est, en bon état - dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement.
- soit de racheter le matériel. La valeur unitaire pour une vente dans l'année de mise à disposition est fixée à 50 % du coût du matériel, puis à 30 % les années suivantes.

En l'absence de restitution ou de rachat, l'ordinateur sera facturé à ce dernier tarif majoré des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 75 €.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur notre site <https://www.jeunest.fr/faq-lycee-4-0/>

### Article 6 : Protection des données personnelles

La Région Grand Est veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région Grand Est s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

### Article 7 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)

**Veillez remplir le plus exactement possible l'intégralité du document (RECTO et VERSO)**

**Ce document n'étant pas CONFIDENTIEL, si vous le souhaitez, vous pouvez le transmettre sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière. Ainsi, les informations ne seront diffusées que lors d'une urgence médicale.**

ELEVE

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe :  F  M

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Classe en 2025/2026 : ..... Régime : (EXT, DP, Int) : .....

Etablissement de l'an passé : .....

PARENTS ou RESPONSABLES LEGAUX

Père  Mère  Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Père  Mère  Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

➤ Personne à contacter en cas d'urgence autre que les responsables légaux :

Nom / Prénom : .....

Téléphone : .....

➤ Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

.....

➤ **COPIE DU CARNET DE VACCINATION OBLIGATOIRE :** si

**l'élève n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires, une admission provisoire est possible. Vous avez alors 3 mois pour le faire vacciner. Si vous ne le faites pas, le responsable de l'établissement peut exclure votre enfant.**

➤ En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est dès que possible avertie par nos soins (infirmière ou membre de la communauté éducative). **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

« Je m'engage à reprendre mon enfant dans l'établissement de soins où il a été orienté »

**Signature des responsables légaux :**

➤ **Pour les élèves internes :**

**Les responsables légaux doivent rester joignables JOUR et NUIT et sont tenus de venir chercher leur enfant à l'internat.**

« Je m'engage à rester joignable et venir chercher mon enfant, si un personnel de l'établissement le juge nécessaire »

**Signature des responsables légaux :**



Année scolaire 20..... - 20.....

### Service médical en faveur des élèves

Nom du médecin de l'éducation nationale :

Établissement scolaire :

#### **Questionnaire médical à remplir par les parents**

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle, aura à effectuer des travaux dits « réglementés » (utilisation de machines dangereuses, utilisation de produits dangereux...)

Étant mineur, il doit obtenir une dérogation pour ces travaux qui sont normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans (articles L.4153-9, D.4153-15 à D.4153-37 du code du travail). L'avis d'aptitude du médecin de l'éducation nationale est obligatoire.

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous, destiné aux professionnels de santé en charge d'examiner votre enfant. Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

Vous mettrez ce document complété sous enveloppe cachetée en précisant : questionnaire médical + le nom de votre enfant afin que cette enveloppe soit remise à l'infirmier-ère de l'établissement ou au directeur délégué aux formations professionnelles ou technologiques

Nom et prénom de l'élève : ..... Classe : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone (s) : .....

Prénom et année de naissance des frères et sœurs : .....

#### **1 - ANTECEDENTS FAMILIAUX : Dans votre famille, y a-t-il quelqu'un qui présente ou a présenté les affections suivantes ?**

	OUI	NON	QUI
Asthme			
Allergie			
Eczéma			
Diabète			
Epilepsie			
Surdité			
Vision perturbée			
Vision des couleurs perturbée			
Autres (à préciser)			

Nom et coordonnées du médecin traitant : .....

Nom et coordonnées du ou des spécialistes : .....

#### **2 - ANTECEDENTS PERSONNELS DE L'ELEVE**



# ADHESION à la MDL

(MAISON des LYCEENS)



La maison des lycéens MDL est une association loi 1901. C'est un lieu avec des espaces (salle avec ping-pong, baby-foot, jeux de société, etc.) où tous les élèves souhaitant s'investir dans la vie de leur établissement peuvent se retrouver, prendre des responsabilités, faire des projets, animer des événements sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. C'est un lieu qui permet aux élèves de participer à la vie de l'établissement sous d'autres formes, dans un climat de convivialité, d'initiatives diverses et au travers d'activités culturelles, de détente et de loisirs.

L'assemblée générale (AG) de l'association, composée de tous les élèves ayant cotisé, se réunit à chaque rentrée scolaire. C'est au cours de cette AG que sont élus les membres du conseil d'administration de la M.D.L, qui élisent ensuite en leur sein les membres du bureau de l'association (président, secrétaire, trésorier).

Le conseil d'administration et le bureau sont composés **uniquement de lycéens**. Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion de l'association.

L'adhésion à la MDL est volontaire et est fixée à **10 euros** par année scolaire et par élève. Cette participation financière est essentielle pour proposer des activités tout au long de l'année.

Depuis plusieurs années l'ensemble de ces cotisations permet :

- l'achat des balles de ping pong, raquettes, jeux de sociétés...
- la participation aux sorties scolaires (Angleterre, intégration 2des, BTS)
- la participation aux animations pour les internes (sortie bowling, trampoline park, escape games...)
- des photos de classe à prix bas.

La MDL vous remercie pour votre participation



---

## BULLETIN D'ADHÉSION MAISON DES LYCÉENS 2025 / 2026

Nom et prénom de l'élève .....

Classe .....

Déclare adhérer à la MDL du lycée Arago en réglant la cotisation de **10 euros**

Espèce

Chèque (à l'ordre de la MDL du lycée Arago)

Date et Signature : .....



**AS Lycée Arago  
Reims**

**FICHE D'INSCRIPTION A  
L'ASSOCIATION SPORTIVE  
LYCEE FRANCOIS ARAGO**  
**[www.facebook.com/aslyceearago](http://www.facebook.com/aslyceearago)**



**UNSS**  
UNION NATIONALE  
DU SPORT SCOLAIRE

N° CARTE JEUNEST : (obligatoire) .....	<b>DISPOSITIF SPORT- ETUDES : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></b>
<b>SPECIALITE :</b>	<b>CREPS : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></b>

	<b>Nom – Prénom - Adresse</b>	<b>Tel. Portable</b>	<b>Mail</b>
<b>ELEVE</b>			
<b>PERE</b>			
<b>MERE</b>			

### **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussignée (e), Mr – Mme \_\_\_\_\_

Père, Mère, Tuteur de l'élève \_\_\_\_\_

Né (e) le \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

Autorise mon fils, ma fille, à participer aux activités sportives proposées par l'association sportive du lycée FRANCOIS ARAGO à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'établissement (compétitions, rencontres amicales, sorties ...)

A ce titre, je m'engage à fournir les pièces nécessaires à l'inscription comprenant :

- **LA FICHE D'INSCRIPTION COMPLETEE RECTO VERSO ET SIGNEE**
- **LA COTISATION ANNUELLE EN COCHANT AU CHOIX :**

**AVEC LA CARTE JEUNEST 20 EUROS** à régler prioritairement par chèque à l'ordre de « l'AS du lycée Arago Reims » ou en espèces.

**SI VOUS NE POSSEDEZ PAS LA CARTE JEUNEST, 30 EUROS** à régler prioritairement par chèque à l'ordre de « l'AS du lycée Arago Reims » ou en espèces.

Je souhaite également souscrire à la garantie I.A Sport + proposée par la MAIF qui se substituera à l'assurance individuelle de base (Cotisation supplémentaire de 9,55 Euros)

**Le maillot de l'AS sera obligatoire pour toutes les compétitions UNSS et en vente prochainement.**

**Date et signature**.....  
**(Obligatoire)**

# RENTRÉE DES CLASSES 2025

1, rue François Arago – 51100 REims  
Tel : 03 26 06 40 25  
Mail : [ce.0511565z@ac-reims.fr](mailto:ce.0511565z@ac-reims.fr)

## ACCUEIL : Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

Classes	Horaires
Toutes les classes de 1 <sup>ères</sup> , terminales générales technologiques et professionnelles, BTS et ATS	<b>14h10 – 16h10</b>
Secondes générales, technologiques et professionnelles	<b>15h15 – 17h05</b>

**Les cours débuteront mardi 2 septembre 2025 dès 8h10**  
selon l'emploi du temps, pour toutes les divisions.

## RENTRÉE DES INTERNES : Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

Classes	Horaires
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années BTS	9h15 – 10h00
Terminales générales, technologiques et professionnelles	10h00 – 10h45
Premières générales, technologiques et professionnelles	10h45 – 11h30
Secondes générales, technologiques et professionnelles	11h30 – 12h15

Pour le bon déroulement de la matinée, merci de respecter ces horaires

### **PIECES DU TROUSSEAU NECESSAIRE :**

- Une valise ou un sac de voyage étiqueté au nom et prénom de l'élève
- 2 draps **dont** un drap housse (90\*190cm)
- Une couette **et** sa housse
- 1 oreiller **et** sa taie
- 1 alèse (90\*190cm)
- Vêtements, pyjama, gants et serviettes de toilette
- 1 trousse de toilette complète (brosse à dents, dentifrice, peigne, savon, shampooing)
- 1 paire de pantoufles obligatoire à l'internat
- 2 cadenas

**La Proviseure  
Corinne Toti Bertat**